

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 juin 2020

Présents : Charles BOIS, Jean-Michel DONVAL, Rémy JESTIN, Stéphanie JONCOUR, Arihinatou KABA, Patrick LAURANS, Roland LE TOULLEC, Pascal PERENNOU, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN, Chantal SOUDON, Pompilia STOIAN, Mickaël THOMAS, Jacqueline TOURBOT, Mickaël VAILLANT.

Mickaël THOMAS est désigné secrétaire de séance.

1/ Répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière

Le maire propose au Conseil d'inscrire l'aménagement des abords de la Maison des enfants de Kerbrug, et de la future MAM, avec notamment, l'implantation d'un rond-point et d'une voie routière avec parking pour la MAM, projet qui permet de sécuriser les abords de ces deux établissements qui ont vocation à recevoir du public.

Le maire présente le plan proposé par le bureau d'études ING Concept mandaté par la commune pour mener à bien le projet et le dossier de demande de subvention. L'estimation des travaux reste à affiner.

Elle rappelle que le plafond des dépenses éligibles pour ce dispositif est fixé à 30 000 € HT.

☒ Accord, à l'unanimité du Conseil, pour déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

2/ Demande de subvention à la Région pour l'aménagement de deux quais d'arrêt de bus

Le maire présente le plan du projet finalisé par les services des transports scolaires de la Région suite à des réunions de travail avec les élus de La Martyre.

Le projet de deux quais (un pour le retrait des enfants et l'autre pour leur dépôt), implantés Route de Ploudiry à proximité des abris en bois actuels, a vocation à répondre à la demande croissante des enfants qui attendent le bus pour se rendre à Landerneau et Sizun. Il permettra aussi de sécuriser les lieux en matérialisant l'arrêt du car sur la chaussée.

L'aménagement est estimé à 32 046 € HT, avec un niveau de subvention attendu de la part de la Région de 21.000 € (70 % avec une dépense plafonnée de dépenses de 15 000 € pour chaque quai).

Le mobilier n'est pas encore choisi.

Le Conseil souhaite que les quais soient opérationnels avant l'hiver.

☒ Accord, à l'unanimité du Conseil, pour déposer une demande de subvention à la Région.

3/ Subventions aux associations

Tableau en annexe établi par les commissions finances et vie associative, voté à l'unanimité.

4/ Demande de participation pour les élèves des communes extérieures à La Martyre et scolarisés à l'école publique de La Martyre

Le maire explique qu'un enfant de Tréflévénez et 4 enfants de Loc-Eguiner sont accueillis à l'école primaire (RPI) de La Martyre.

☒ Accord, à l'unanimité du Conseil, pour maintenir la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école de La Martyre à 590 € par élève.

5/ Forfait communal à l'OGEC Ecole St Joseph

Le cadre législatif : le contrat d'association passé entre l'école Saint Joseph et la commune de La Martyre prévoit que la commune verse pour les enfants résidents à La martyre un montant annuel par élève à l'OGEC.

Le forfait est calculé d'après une moyenne pondérée des frais de fonctionnement du RPI de l'année civile précédente, frais réels calculés pour les élèves de maternelle à Ploudiry et les élèves du primaire à La Martyre, selon les effectifs constatés en maternelle et primaire présents à l'école St Joseph à la rentrée scolaire de l'année en cours et domiciliés à La Martyre.

Soit pour cette année : 23 élèves de maternelle x 1393.01 € = 32039.23 + 14 primaires x 502.85 € = 7039.9

Soit une moyenne de **1056.00 €/élève**

☒ Accord, à l'unanimité du Conseil, pour verser la somme de : 39079.12 € (1056.00 x 37 élèves) à l'OGEC.

6/ Tarifs des repas à la cantine pour l'année 2020-2021

Compte tenu du risque de crise sociale conséquence de la crise sanitaire, le Conseil a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine. Ils demeurent au niveau de :

Repas régulier : 3.60 € (au moins 2 repas hebdomadaires)

Repas « extérieur » et repas fourni à la Maison des Enfants : 5.55 €

Repas occasionnel : 6.00 €.

7/ Désignation des personnes qui participeront à la commission communale des impôts directs (CCID)

Le maire donne lecture de la liste des contribuables qui pourront siéger à la CCID et sera envoyé au directeur départemental des finances publiques. Quatre conseillers municipaux se sont proposés pour intégrer l'équipe : Roland LE TOULLEC, Charles BOIS, Pompilia STOIAN, Mickaël VAILLANT.

Questions diverses

Wifi4EU

L'installation du WIFI public sera effective le 5 juillet dans les lieux publics et bâtiments communaux du bourg.

Le maire rappelle que la commune a bénéficié d'une enveloppe de 15 000 € de l'Europe. Le reste à charge pour la commune s'élève à 6 000 €.

Appel à projets «Ecole numérique »

La commune a répondu favorablement pour les 2 écoles (Ecole publique primaire à La Martyre et Ecole St Joseph) à l'appel à projets «Label Ecoles numériques 2020 », destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales. Les dossiers présentés représentent un investissement de 4000 € dans chaque école avec une prise en charge par l'Etat de 50 % des dépenses, le solde étant financé par la commune.

La MAM

Le chantier avance très régulièrement avec une réception des travaux prévue le 21 juillet et un achèvement complet du chantier le 31 août prochain.

L'ouverture effective de la MAM par une association de 3 assistantes maternelles, Marmots et compagnie, se fera à l'automne, une fois les divers agréments accordés.

Les parents intéressés par ce mode de garde peuvent contacter la mairie qui les rapprochera de l'association.

L'ouverture du Point I cet été

Les incertitudes liées aux circonstances sanitaires impactent l'organisation de la saison touristique.

A ce jour, il est acté que le Point i sera ouvert, par les guides de la CCPLD, au moins 4 demi-journées par semaine à partir du 6 juillet.

La commune y organisera une exposition d'œuvres de Fons DE KORT.